

## TRANSPORT Politique :

Politiques de prévention d'abus des athlètes mineurs (PPAAM) 2022



### APPLICATION DE LA POLITIQUE

La politique s'applique à tous les transports dans le cadre du programme.

### EXIGENCES DE LA POLITIQUE

- 1** | Le participant adulte doit suivre **TOUS** les aspects de la Politique sur les interactions individuelles, à moins qu'une exception existe ou qu'un consentement approprié soit obtenu, y compris :
  - Visibles
  - Interruptibles
- 2** | Les exigences en matière de transport dans le cadre du programme sont respectées si le participant adulte est accompagné d'un autre participant adulte ou d'au moins deux mineurs, sauf en cas d'exception documentée.
- 3** | Un déplacement individuel dans le cadre du programme est autorisé pour un participant adulte avec un athlète mineur lorsque le consentement écrit annuel a été préalablement obtenu d'un parent/tuteur. (Celui-ci peut être retiré à tout moment).
- 4** | Le consentement écrit doit être obtenu à chaque année d'un parent/tuteur pour tous les déplacements ratifiés par l'Organisation.

*Suite à la prochaine page*

## EXCEPTIONS À LA POLITIQUE

Si l'une des exceptions suivantes existe et que le consentement approprié a été donné, le déplacement dans le cadre du programme n'est pas tenu de suivre la politique sur les interactions individuelles.

- 1 | Urgence.
- 2 | Relation double : le participant adulte possède déjà une relation avec un athlète mineur en dehors du programme sportif.
- 3 | Proximité d'âge : le participant adulte n'exerce pas d'autorité sur l'athlète mineur et n'a pas plus de 4 ans de plus que l'athlète mineur.
- 4 | Assistant de soins personnels : le participant adulte est un assistant de soins personnels et satisfait à toutes les exigences.

---

## QUESTIONS COURANTES

Lorsqu'un covoiturage est organisé entre des parents qui ne sont pas des participants adultes, ce covoiturage est-il couvert par la police?

**R :** Non. La politique ne couvre que les déplacements d'un participant adulte et d'un athlète mineur. Il est toujours recommandé que le parent ramasse son enfant en premier et le dépose en dernier pour éviter d'être seul avec un mineur sans lien avec lui.

Un parent/tuteur peut-il donner son consentement verbal à un participant adulte pour qu'il transporte de manière individuelle son athlète mineur la veille d'une compétition?

**R :** Non. Un consentement écrit est requis chaque année pour tous les déplacements individuels. Le participant adulte doit toujours suivre la politique sur les déplacements s'il transporte l'athlète mineur.

Si un participant adulte voyage avec son enfant (athlète mineur), peut-il également transporter d'autres athlètes mineurs en même temps?

**R :** Oui. Tant que le participant adulte est accompagné d'au moins deux mineurs ou un autre participant adulte, il peut transporter des athlètes mineurs sans formulaire de consentement.